

PROCES-VERBAL;

L'an mil neuf, cent cinquante et un le onzième jour  
du mois d'août.

Devant nous, NIJS Robert, faisant fonction de Chef du  
Détachement de la Force Publique à Ruhengeri à comparu le soldat  
de 1ère classe KAKULE, N° matricule 2150/E, résidant actuel-  
lement au camp militaire de Ruhengeri qui répond comme suit  
à nos questions :

Q.- Ce matin je constate la disparition des deux détenus  
BUTOMBO et NTEZIRYANO. Ces deux détenus se trouvaient hier  
soir dans leurs cachots, ayant été punis. Etant caporal  
de garde à la prison pendant cette nuit, comment expliquez  
vous leur évasion ?

R.- Le soir du 10.8.51 après le repas des prisonniers j'ai  
enfermé moi-même Butombo et Nteziryaho. Pendant la nuit  
vers 2 h. Butombo en secouant la porte est parvenu à  
l'ouvrir et a libéré Nteziryaho. Ils sont sortis par la  
porte d'entrée.

Q.- Comment se fait-il que vous n'avez rien vu ni entendu ?

R.- Il était 2 h. et j'avais sommeil.

Q.- Mais on n'ouvre quand même pas une porte en la secouant  
sans faire du bruit ? N'avez-vous pas facilité l'évasion  
de ces deux détenus ?

R.- Non.

Comparaît le soldat de 2ème classe NSIALA, N° matricule 3105/4.  
qui affirme les dires de Kakule.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal  
le jour moiset an que dessus.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

Le Chef de Détachement

R. NIJS.

Ruhengeri



5905